



ECHO DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tel qu'annoncé, le Comité exécutif a convoqué une Assemblée générale extraordinaire le mercredi 26 mars, à 16h, pour voter sur une proposition d'affiliation à la Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université (FQPPU). Les statuts prévoient que toute décision touchant l'affiliation (ou la désaffiliation) du SPUL à une Fédération requiert un quorum constitué de 50% des membres réguliers plus un, soit 626. La première assemblée n'ayant pas réuni ce quorum, une seconde a été convoquée le jeudi 2 avril à la même heure. Faute de quorum, cette seconde assemblée s'est transformée en une réunion d'information et d'échanges. Un vote indicatif fut pris et la proposition d'affiliation fut adoptée à l'unanimité.

Le président de l'assemblée a annoncé, conformément aux statuts, un référendum sur la question de l'affiliation du SPUL à la FQPPU. Ce référendum a eu lieu les 7, 8 et 9 avril et les résultats sont les suivants : 174 pour (87%), 23 contre (11%) et 4 abstentions (2%).

SERVICE SPÉCIAL D'AIDE

RAPPEL — RAPPEL — RAPPEL

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un ou l'autre des professeurs/membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahey et Pierrette Lévesque récemment élue.

LE PRÉSIDENT ÉCRIT AU RECTEUR

Dans son allocution devant les membres du collège électoral, le futur recteur, selon ses propres termes, ne pouvait « taire le fait que la poursuite [des] objectifs institutionnels et la réalisation du programme ambitieux [qu'il leur avait] soumis risquent d'être irrémédiablement compromis par ce danger et cet obstacle ». Quel est ce danger ? C'est « l'intention clairement annoncée du Gouvernement du Québec de limiter les augmentations de salaire dans la fonction publique et parapublique ». Quel est l'obstacle ? Le refus, à deux reprises, du SPUL d'ouvrir la convention collective.

Dans les extraits qui suivent (le texte intégral est paru dans le *Fil des événements* du 2 avril), le président du SPUL réfute cette affirmation que le SPUL, par son double refus, est devenu un obstacle à la réalisation d'un programme d'excellence pour l'Université et contraindrait ainsi l'administration « d'implorer le gouvernement d'intervenir par voie législative » pour résoudre ce « problème ».

« Monsieur le recteur,

[...] À votre avis, les professeurs et professeuses de l'université Laval constituent un “obstacle majeur” qui se dresse sur votre route et risque de compromettre irrémédiablement les progrès que vous entendez “faire réaliser à l'université Laval” si, comme vous le craignez, le Gouvernement du Québec met de l'avant ses intentions “de limiter les augmentations de salaire dans la fonction publique et parapublique”

et “fixe le financement des universités en conséquence”. Aussi, vous apparaît-il intolérable que la convention collective que l'Université a signée avec le SPUL “pour des raisons très légitimes” et “en toute bonne foi”, ne soit pas réouverte.

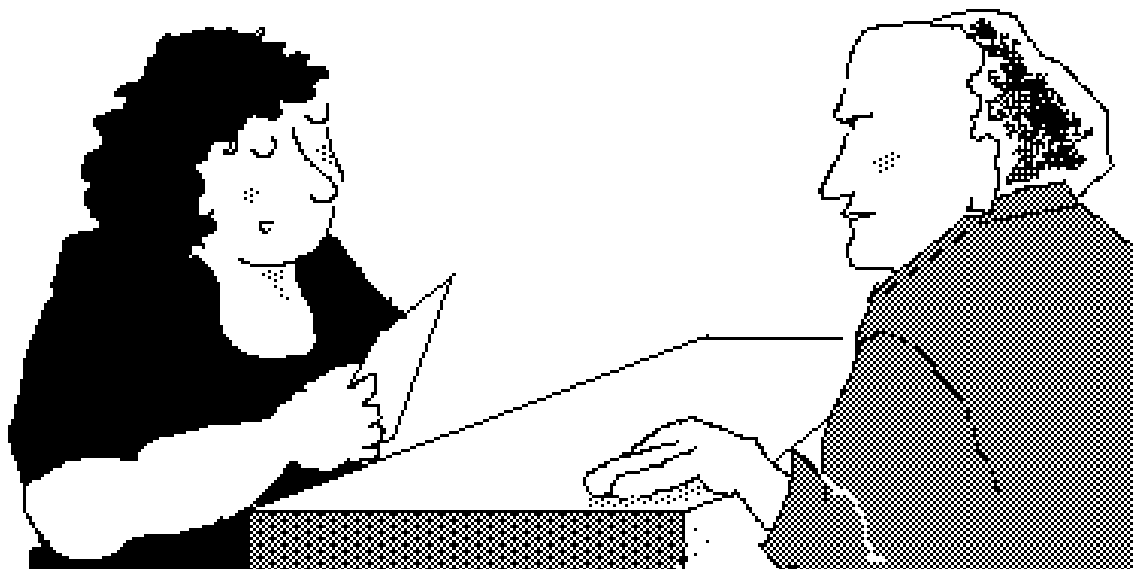
[...] Depuis un certain temps, je soupçonnais qu'un tel discours verrait le jour. Les échos qui nous viennent de votre entourage et desquels vous n'êtes sûrement pas indépendant, véhiculent de plus en plus une image négative des professeurs et professeures, encore plus de leur syndicat.

[...] Ma déception est grande aussi parce que vous avez menti en affirmant que le SPUL a refusé à deux reprises d'ouvrir sa convention collective. La lettre que j'ai fait parvenir à la vice-rectrice aux ressources humaines, réponse à une demande de reconsidérer le refus exprimé en novembre 1991, comportait une certaine ouverture tout en cherchant à obtenir plus d'information et des clarifications. Expédiée le 12 février 1992, je n'en ai même pas reçu un accusé de réception. Et vous voilà en train d'affirmer qu'il s'agissait d'un refus.

Il est probable que c'est ce que vous espériez pour tracer seul la voie aux progrès majeurs dont vous voulez vous enorgueillir plus tard. Je me permets de le penser parce que vous avez fait du SPUL l'obstacle qu'il vous faut lever sans quoi votre “prochain mandat sera fort difficile et rien de ce que (vous avez annoncé) ne sera possible”.

Je voudrais vous dire que je suis personnellement honoré d'être le président de cet obstacle et que je le serai aussi longtemps que les professeurs et professeures refuseront de devenir une composante de “l'environnement interne” de l'université Laval, comme nous qualifie cavalièrement le volet institutionnel du plan directeur [...]. Là est l'essentiel et, tant que vous chercherez à le contourner ou à le banaliser, vous n'obtiendrez pas notre collaboration. Si vous implorez “le gouvernement d'intervenir par voie législative”, sachez que nous nous y objecterons.[...] »

Extrait du *Plan directeur 1992-97 (volet institutionnel)* : «que soit développé à l'intention des nouveaux administrateurs un programme complet de formation à la gestion universitaire »



DÉSOLÉE ... EUH ... ÉCHEC